



LISTE DES CONTRATS DÉPASSANT \$25,000 POUR L'ANNÉE FISCALE 2019

Conformément à l'Article 961.4, alinéa 2, du Code Municipal du Québec, une liste doit être publiée, à chaque année, de tous les contrats comportant une dépense de plus de \$ 2,000 passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse \$ 25,000. Ce qui suit est une liste des contrats depuis le 1 janvier 2019.

COCONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	TOTAL (Taxes Incluses)
Hydro-Québec	Fournisseur d'électricité	42, 407.23\$
Douglas Clarke	Contrat du déneigement et travaux routiers	81 660.99\$
Ministère des Finances	Services Policiers	26 152.00\$